Courseulles
La station bien-être sur-Mer

DECISION N° D2026-43

Mise à disposition d'une location meublée – Avenant de prolongation

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques,
Vu la délibération n°26/19 du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,
Vu la délibération n°25/58 du 12 décembre 2025 portant le montant du dépôt de garantie des locations meublées à 300 € ;
Vu la décision n°D2026-16 relative à la mise à disposition d'une location meublée à deux saisonniers employés à la piscine municipale de la commune pour une courte période et la disponibilité du logement,
Considérant la prolongation d'ouverture de l'établissement piscine municipale jusqu'au 16 octobre 2026 et la nécessité de prolonger l'hébergement des maîtres-nageurs,

DECIDE

- De prolonger la mise à disposition du logement n°3, appartement type F2 meublé situé dans un bâtiment municipal sis Place du 6 juin à Courseulles-sur-Mer, à Madame Lya FORRLER et Monsieur Matisse MACHARD, employés par la commune, pour la période du 9 octobre 2026 au 21 octobre 2026.
- De conserver les conditions d'occupation de mise à disposition de ce logement du contrat initial et d'établir un avenant aux noms des occupants pour un montant de loyer de quatre cent vingt euros mensuel (420 €) toutes charges comprises ;
- Le montant de dépôt de garantie de trois cents euros sera encaissé en cas de dommages ou impayés ;
- De signer la convention de location meublée avec les occupants,
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 07 octobre 2026
Signé le 15.10.26

LE MAIRE

Olivier LAVAULT

MAIRIE DE COURSEULLES SUR MER 14470

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20261007-D2026-43-AR
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026